

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.09.317

**UIOM de La
Couronne - mise en
place d'une
valorisation
énergétique -
consultation pour
les travaux**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : Monsieur SAUZE

**UIOM DE LA COURONNE - MISE EN PLACE D'UNE VALORISATION ENERGETIQUE -
CONSULTATION POUR LES TRAVAUX**

Vous venez d'approuver l'avant projet et le projet proposés par le maître d'œuvre. Le coût prévisionnel des travaux a été arrêté à la somme de 7 890 000 € HT.

Pour la réalisation des travaux de transformation de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de La Couronne en unité de valorisation énergétique par production d'électricité, il est nécessaire d'engager une procédure allotie de la manière suivante :

- **Lot n°1** : Poste d'eau alimentaire et générateur de vapeur,
 - **Lot n°2** : Production d'électricité et circuits vapeur et condensats,
 - **Lot n°3** : Préparation et stockage d'eau déminéralisée,
 - **Lot n°4** : Détournement et manutention des mâchefers et ferrailles,
- Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 10, 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

- **Lot n°5** : Electricité et contrôle-commande ,
- **Lot n°6** : Génie civil, voirie et VRD .

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres restreint, lancé en application des articles 10, 33, 60 à 64 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 5 septembre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 18 septembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense à l'article 2313 – rubrique 812 –opération 2007.01 – autorisation de programme n°4.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

03 octobre 2007

Affiché le :

05 octobre 2007